

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET COMMUNE

EXERCICE 2022

La population au 1^{er} janvier 2022 de 6 556 habitants, selon les chiffres de l'INSEE, atteint 6 723 habitants au 1^{er} janvier 2023. Dans les ratios du compte administratif, ce sera la population au 1^{er} janvier 2022 qui est prise en compte.

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2021 était excédentaire de **685 325.33 €** en fonctionnement et **déficitaire de – 398 451.44 €** en investissement.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2022 du budget communal, présente **un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 722 064.84 €**.

A. Section de Fonctionnement – Recettes

Les recettes réelles ont dépassé la prévision budgétaire de 5.15 %, soit + 381 591 € pour un montant total de 7 789 591 €. Le détail est énoncé ci-dessous par chapitre.

⇒ Les atténuations de charges de personnel : chapitre 013 avec une réalisation de 109.47 %

Des remboursements de congés maladie plus importants que la prévision budgétaire, pour un montant total de 153 106.71 €, la participation de La Poste pour 12 888 € et le fonds national de compensation du supplément familial de traitement année 2020 pour 18 021 € rattaché à l'exercice comptable, soit + 15 999 €.

⇒ Les produits des services et du patrimoine : chapitre 70 réalisé à 105.43 % de la prévision budgétaire

Dès la rentrée de septembre 2022, la collectivité a institué le tarif de repas à 1 € pour les familles ayant un quotient familial jusqu'à 600 €, grâce aux aides de l'Etat. En raison de l'évolution des effectifs, les recettes ont nettement augmenté + 53 779 € par rapport à la prévision avec un total de 919 779 €, en 2022, contre 831 393 € en 2021. Les redevances pour occupation du domaine public représentent une recette de 23 765 €, en 2022, le produit des concessions cimetière 4 179 €.

⇒ Les impôts et taxes : chapitre 73 avec une réalisation de 107.75 %.

Le produit de la fiscalité directe de 2022 de la commune, avec la revalorisation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 %, s'élève à un montant global de 3 593 610 €, dont 19 920 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et 947 224 € pour l'effet du coefficient correcteur depuis la réforme de la fiscalité.

Pour rappel, les taux d'imposition, après la revalorisation de 2022, restent en dessous des taux moyens communaux 2021 calculés au niveau départemental, de 3.27 points pour le foncier bâti et de 4.38 points pour le foncier non bâti, selon l'état FDL 2022 (fiscalité directe locale).

Au produit de la fiscalité directe, se sont ajoutés des rôles supplémentaires pour un montant de 45 281 €.

La dotation de solidarité communautaire de 158 180 € a été supérieure à la prévision budgétaire + 19 840 €, en raison du reversement d'une part liée à la gratuité des bibliothèques pour un montant de 18 774 €, pour les années 2019 à 2022.

Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a augmenté de 1 150 € par rapport à 2021, alors que la prévision budgétaire était à la baisse.

La commune a perçu des taxes sur les droits de mutation beaucoup plus importantes en 2022, + 124 364 € par rapport à 2021, alors que la recette estimée au budget primitif 2022 prévoyait une diminution de ces taxes. Il en est de même pour la taxe forfaitaire perçue sur les terrains devenus constructibles + 52 404 € par rapport à 2021. Ces deux recettes avaient été réévaluées lors de la décision modificative du mois de septembre.

⇒ Les dotations et participations : chapitre 74 avec une réalisation de 104.88 %.

La dotation forfaitaire a été perçue pour un montant de 481 153 €, la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 392 617 € et la dotation nationale de péréquation pour 208 266 €. Ces trois dotations sont en augmentation, notamment en lien avec l'évolution de la population. La commune bénéficie toujours de la fraction cible de la DSR, la commune est au 5 909^{ème} rang sur les 10 000 communes de moins de 10 000 habitants éligibles.

Un reversement de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement inférieur de - 3 356 € à la prévision, réajusté par décision modificative.

Des remboursements de l'Etat ont été perçus pour l'organisation des élections 2 683 €, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, pour 58 140 €, mais également deux subventions, l'une pour l'installation de capteurs de CO2 pour 3 120 €, l'autre pour la restauration des archives communales pour 1 208 €. Un acompte pour le dispositif de cantine à 1 € a aussi été rattaché à l'exercice pour 5 300 €, pour le 1^{er} trimestre scolaire 2022/2023.

Les versements de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 524 577 € sont supérieurs à la prévision de 480 000 €. Ils comprennent les soldes 2021 des prestations de services, une régularisation de l'aide pour le COVID au multi-accueil pour 11 551 € et un réajustement de la prestation de services pour l'accueil périscolaire 2021 de 37 459 €.

Les compensations au titre des exonérations de taxe foncière en lien avec la réforme fiscale et le nouveau panier de ressources ont été supérieures à la prévision, 68 347 € avec une partie pour les taxes foncières liées aux habitations et une seconde partie en lien avec la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

⇒ Les produits de gestion courante : chapitre 75 réalisé à hauteur de 104.66 %

Les loyers des logements Rue des Charmes, Rue Gaston Launay, Place de l'Eglise et Rue des Garennes ont produit des recettes d'un montant de 38 234 €, les loyers des cases commerciales pour 11 262 € et l'occupation des jardins familiaux pour 696 €.

Les locations de salles représentent 17 277 € en 2022 au regard d'une prévision de 11 500 €.

Le produit des photocopies représente une recette de 1 531 €, celui des sorties seniors un montant de 677 €.

⇒ Les recettes exceptionnelles : chapitre 77 pour un montant total de 257 608 €.

Elles comprennent des remboursements de sinistres pour 6 426 €, dont des bris de glace et un sinistre sur véhicule, des dons au profit du service animation jeunesse pour 140 €

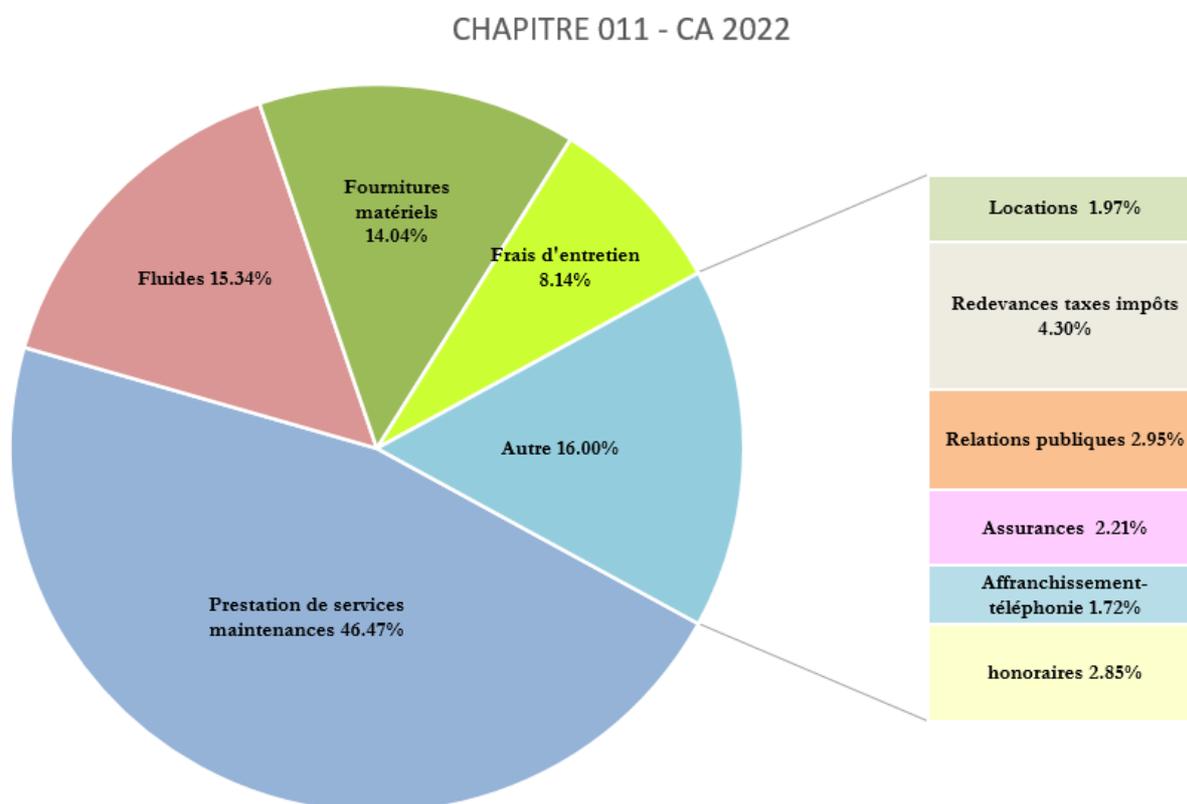
Mais la plus importante partie des recettes exceptionnelles provient de la vente de la maison sise au 8 avenue du Général de Gaulle pour 250 000 €.

B. Section de Fonctionnement – Dépenses

Les dépenses réelles ont été réalisées pour un total de 7 067 526 €, à hauteur de 95.40 % de la prévision budgétaire, dont suit le détail par chapitre.

⇒ Les charges à caractère général : chapitre 011 réalisé à hauteur de 92.73 % de la prévision budgétaire

Les dépenses à caractère général atteignent 1 631 315 € en 2022 contre 1 405 516 € en 2021.



- ✚ Les prestations de services représentent une dépense totale de 758 110 € € et comprennent :
 - ❖ Les prestations de services qui font l'objet d'une refacturation, 558 408 €, dont la restauration scolaire, ALSH et du multi-accueil pour 491 706 €, soit + 7 546 € par rapport à la prévision au budget primitif.
 - ❖ Les contrats de service pour la télésurveillance, l'éclairage public, le balayage des voiries, l'éco-pâturage et les prestations informatiques, 106 747 €.
 - ❖ Les formations des agents 11 996 €.
 - ❖ La rémunération d'intervenants extérieurs dans les différents services, 48 649 €.
 - ❖ Des frais de transport pour 7 958 €.
 - ❖ Des frais de nettoyage des locaux et vitrerie pour 24 231 €.
 - ❖ Les frais de gardiennage de l'église pour 121 €.
- ✚ Les fluides : électricité, gaz et eau 250 289 €, - 55 711 € par rapport à la prévision, la hausse du coût de l'énergie n'a pas impacté la commune en raison du marché passé avec le Sydela.
- ✚ Les achats de fournitures et de matériel sont inscrits pour 229 074 €, supérieurs à la prévision :
 - ❖ Le carburant pour 44 048 €, + 11 798 € par rapport au montant budgété en raison de l'inflation.
 - ❖ Les fournitures d'entretien pour 36 194 €.
 - ❖ Les fournitures de petit équipement, fournitures administratives, produits pharmaceutiques, fournitures de voirie, vêtements de travail et diverses autres fournitures pour un montant total de 84 944 €.
 - ❖ L'acquisition de livres pour 22 501 € dont 19 989 € pour la médiathèque.
 - ❖ Les fournitures scolaires pour 29 514 €.
 - ❖ La documentation générale et technique pour 11 873 €.
- ✚ Les dépenses d'entretien des terrains avec le fleurissement, des bâtiments, d'entretien de la voirie communale, des véhicules et du matériel pour 120 201.33 € inférieure à la prévision.
- ✚ Des honoraires pour 33 418.69 € pour la rédaction d'actes administratifs, une assistance technique à l'évaluation des risques professionnels, des honoraires d'architecte pour le permis de construire des modulaires de Desnos et la mise à jour des dossiers techniques amiante des bâtiments.
- ✚ Locations mobilières de modulaires pour l'école de la Futaie, de batterie pour les véhicules électriques, minibus et charges locatives 49 991.06 €.
- ✚ Concours divers 55 742.28 € notamment le comité des œuvres sociales 34 377.37 €, les redevances animation sportive, participation piscine des écoles et redevance incitative.
- ✚ Des dépenses de publicité, publications et relations publiques pour 30 629 €.

- ✚ Les primes d'assurances, 19 792.60 €.
- ✚ Les frais d'affranchissement et téléphoniques 29 306.88 €.
- ✚ Les frais de missions et réception, 5 290.06 €.
- ✚ Les frais d'alimentation 4 602.50 € avec des manifestations qui n'ont pu être organisées en 2021.
- ✚ Les taxes foncières et autres impôts locaux 5 187 €.

⇒ Les charges de personnel : chapitre 012 réalisation 100 % de la prévision budgétaire soit 4 273 102 €.

Au 1^{er} janvier 2022, la commune comptait 133 postes dont 121 pourvus. Sur 19 postes à temps non complet 18 étaient pourvus. Au 1^{er} décembre 2022, le nombre de postes de permanents est de 144 avec 130 postes pourvus. Sur 33 postes à temps non complets, 32 sont pourvus.

Les charges de personnel comprennent également les frais des services mutualisés pour les autorisations d'urbanisme (ADS) et la gestion des ressources humaines pour un montant de 102 181.06 € incluant les soldes 2021 et provision pour 2022.

Les cotisations pour assurance du personnel représentent un montant de 177 894.81 €. Sur l'année 2022, ce sont 105.9 équivalents temps plein répartis comme suit :

	ETP 2021	ETP 2022	Evolution 2021/2022
Pôle famille	53.3	61.3	15.0%
Pôle ressources	14.9	15.3	2.3%
Pôle aménagement	17.9	19.0	6.1%
Pôle population	6.8	7.3	6.0%
Direction générale et police	3.5	3.1	-11.7%
Total ETP	96.5	105.9	9.8%

⇒ Les charges de gestion courante : chapitre 65 avec une réalisation de 89.74 %

Les licences et droits d'accès aux logiciels hébergés, comprenant les droits à la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) pour les diffusions musicales atteignent 20 944.68 € en 2022 contre 10 834.41 € en 2021, en raison de l'acquisition d'une licence 4 de débit de boisson en fin d'année pour 8 000 €.

Les indemnités des élus représentent un montant de 127 926.05 € charges et frais de formation compris pour l'année 2022.

Des participations au titre de la scolarisation extérieure pour un montant de 15 659.21 €.

Les subventions versées en 2022 aux associations atteignent 206 670.26 € incluant le contrat d'association avec l'OGEC de Grandchamp-des-Fontaines pour 178 005.26 €.

⇒ Les dépenses exceptionnelles : chapitre 67 réalisé à hauteur de 11.25 % pour un montant de 450 € pour des remboursements d'arrhes aux familles ayant fait des réservations et contraintes de les annuler en début d'année.

C. La dette

La dette par habitant est de 532 € au 31 décembre 2022 avec une capacité de désendettement qui descend à 2.98 années. La dette moyenne par habitant des communes de strates équivalentes était de 775 € par habitant en 2021.

Au 31 décembre 2022 l'encours de la dette était de 3 487 362 €.

En section d'investissement, le compte administratif 2022 du budget communal présente **un résultat excédentaire de 102 066.96 €.**

D. Section d'Investissement - Recettes

Le montant des recettes d'investissement au compte administratif 2022 atteint 2 258 974.06 €.

Ces recettes comprennent notamment l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour un montant de 772 065.07 €.

Le versement du fonds de compensation de taxes sur la valeur ajoutée s'est élevé à 389 587.33 € égal à la prévision budgétaire.

Le montant des taxes d'aménagement perçu en 2022 s'élève à 229 091.67 € proche de la prévision budgétaire de 220 155 €, en diminution constante depuis 2020 (411 926 €) et 2021 (290 551 €).

Les recettes d'équipement réalisées sont inférieures à la prévision pour un montant total de 188 800.03 € et correspondent à :

- ❖ Deux acomptes de subventions pour l'extension du restaurant scolaire de la Futaie pour un montant de 115 724 €, (Conseil Général et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)),
- ❖ Une subvention pour l'acquisition d'un gilet pare-balle pour 250 €,
- ❖ Un acompte de la subvention pour la mise en place du scramble au restaurant des Cent Sillons pour 4 840.35 €,
- ❖ Un solde de subvention pour la remise en état des chemins ruraux de l'ex-zad pour un montant de 22 816 €,
- ❖ La participation au titre des amendes de police pour un montant de 19 375 €,
- ❖ Un acompte pour la subvention pour les jardins partagés de l'Epinay pour 4 410.68 €,
- ❖ Le solde de la subvention pour les liaisons douces du Brossais pour 21 384 €.

Des subventions à recouvrer sont inscrites en Restes A Réaliser RAR, pour un montant de 371 963.24 € et correspondent aux soldes de subventions pour les travaux du restaurant de la Futaie (270 023 €), les jardins partagés (10 291.59 €), la mise en place du scramble (11 294.15 €), le fonds de concours d'Erdre et Gesvres (16 750 €) et une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 63 604.50 €) pour les liaisons douces de Curette.

E. Section d'Investissement - Dépenses

Le montant des dépenses d'investissement au compte administratif 2022 atteint 2 156 907.10 €. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 49.63 % au cours de l'exercice avec un montant de restes à réaliser (RAR) de 554 957.16 €. Il est à noter que les reliquats liés aux autorisations de programme n'entrent pas dans les restes à réaliser.
- Des effacements de réseaux électriques et des travaux de rénovation d'éclairage avec le SYDELA ont été réalisés à hauteur de 61 823.48 €.
- Des frais d'études ont été réalisés pour 37 830.89 €, notamment un repérage amiante pour le hangar de Curette, des études de voirie pour le pont de la Favrière et le carrefour de Futaie, une étude signalétique et une étude de définition de la stratégie urbaine de la commune.
- Des acquisitions de foncier bâti ont été faites pour un montant total de 53 897.89 €, à savoir : frais de géomètre pour des divisions foncières et acquisition de parcelles à la Roberdière, la Grand'Haie et rue des Vergers de Curette pour l'acquisition d'un hangar.
- L'acquisition d'un véhicule Clio IV pour un montant de 9 085 €, d'une balayeuse frontale pour 13 675.42 €, d'un radar pédagogique pour 4 586.71 € et autres matériels et outillages pour 14 071.57 €.
- L'acquisition de matériels de signalétique, matériel incendie et secours, décorations de Noël pour 11 499.33 €.
- Du matériel informatique pour un total de 27 394.31 €, avec des ordinateurs portables, scanner pour le pôle aménagement et une dotation pour les écoles, pour des vidéoprojecteurs et ordinateurs pour un montant de 13 871.14 €.
- Du mobilier pour 29 864.59 €, dont 13 862.96 € de mobilier scolaire avec du mobilier pour la nouvelle classe ULIS à la Futaie et du mobilier pour les accueils périscolaires à hauteur de 8 673.40 €.
- L'acquisition de matériel pour 165 627.94 €, dont une pyramide à cordes installée à l'étang de la Bonne Vierge pour 31 596.46 €, le scramble au restaurant des Cent Sillons pour 27 131.16 €, du matériel pour l'extension du restaurant de la Futaie pour 10 880.21 €, un jeu d'extérieur au relais petite enfance pour 7 834.80 €, du matériel d'entretien (autolaveuse, aspirateurs, kit microfibrés) pour 7 335.72 €, un système visiophone et de contrôle d'accès à la Futaie pour 21 002.40 €, du matériel pour les salles municipales (micros, radiateurs, tableau d'affichage, cadre structure murale...) pour 13 258.11 €, une caméra de vidéoprotection pour 5 770.44 €, une climatisation pour l'agence postale, 5 195.43 € et divers matériels pour les écoles (7 068.28€), les services enfance (16 257.58 €), la police et la mairie.
- Des travaux ont été liquidés pour un total de 1 111 553.86 € comprenant les opérations en autorisation de programme, ainsi que des travaux pour les jardins familiaux au nord de la commune, le désamiantage aux ateliers municipaux et au hangar de Curette, la sécurisation du bureau de la police municipale, le remplacement de la porte du pôle aménagement, des travaux de câblage dans les écoles, la fabrication de casiers pour l'école Desnos, un programme led à la médiathèque et dans les salles, de la peinture et le changement du moteur de l'ascenseur au complexe des Cent Sillons, des aménagements aux vestiaires de Bellevue et dans la future MAM, la pose de préaux au périscolaire, des extensions et branchements au réseaux d'eau et d'électricité pour le hangar de Curette et Avenue du Général de Gaulle, avec également la démolition d'un muret et reprise de trottoirs et des tranchées pour le passage de la fibre jusqu'aux écoles.

La réalisation des autorisations de programme en dépense s'est traduit comme suit en 2022 :

VENTILATION DES DEPENSES				
INTITULE	APCP actualisée	2020	2021	2022
		Réalisé	Réalisé	Réalisé
AP 2019-01 Salle de Sports	1 936 628 €	1 564 893 €	74 631 €	- €
AP 2019-02 Groupe Maternel	3 273 015 €	1 153 789 €	1 616 798 €	165 616 €
AP2019-03 Cimetière	787 531 €	7 776 €	15 170 €	32 586 €
AP 2021-01 Restaurant Futaie	1 328 296 €		38 779 €	316 758 €
AP 2021-02 Voirie (PAVC-Chemins)	1 403 971 €		358 365 €	71 678 €
AP 2021-03 Liaisons douces Curette Bon Bézier	372 885 €		30 513 €	107 972 €
AP2021-04 Aménagement villages	597 258 €		261 €	18 498 €
AP2022-01 Extension SAJ	319 000 €			- €
AP 2022-02 Liaisons douces études Chnesnaies Rousselière				- €
		2 134 518 €	713 108 €	

✓ Les RAR 2022 en dépenses sont engagés pour un montant de 554 957.16 €, hors autorisations de programme, concernent :

- Le solde des études pour la portance du pont de la Favrière, la stratégie urbaine de la commune, la mission urbanisme et des travaux d'effacement et d'extension de réseaux pour 130 441.20 €.
- Des acquisitions de parcelles agricoles à la Grand'Haie (4 504 €), la rénovation de l'éclairage de l'église et le marché de la signalétique pour un montant total de 109 257.55 €.
- Des acquisitions en cours de mobiliers et de matériels, soit 95 328 €, dont le système de visiophonie à l'école R. Desnos (20 102.40 €), le système d'écoute en chambres au multi-accueil (12 600 €), un radar cinémomètre, un four de remise en température, les liens radio à la salle multisports et l'extension du réseau de la mairie.
- Des travaux d'aménagement du hangar de Curette (36 117.18 €) et pour la future MAM (84 501.19 €), la fin des travaux pour la création de voirie à Curette et extensions de réseaux, un reliquat du marché pour l'aménagement de la rue de Curette, un solde pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur des Cèdres, divers travaux en cours, (peinture, cloisons, faux plafonds) pour un montant total de 219 930.69 €.

F. Résultats du compte administratif 2022

Le résultat d'exécution pour 2022 est excédentaire pour un montant de **824 131.80 €**.

Le résultat de clôture, reprenant les résultats antérieurs, est également excédentaire à la fin de l'exercice 2022 de :

- ❖ **1 072 064.84 € en fonctionnement** avec le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2021 de 350 000 €.

❖ **636 200.49 € en investissement**, avec le résultat d'investissement 2021 reporté de 534 133.53 €.

G. Données synthétiques

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du compte administratif 2022 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune compte administratif 2022	Moyenne de la strate Comptes des communes 2021
Dépenses réelles de fonctionnement/population	939.58 €	954 €
Produit des impositions directes/population	557.77 €	501 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 118.03 €	1 163 €
Dépenses d'équipement brut/population	77.59 €	315 €
Encours de la dette/population	531.93 €	775 €
Dotations Forfaitaires/population	165.03 €	153 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	66.37 %	58.01 %